



ECOLE DE MUSIQUE DE POMPIGNAC

ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

L'équipe des professeurs

Directeur : Sébastien BREBBIA

Classes d'instrument

Batterie	Karol DIERS
Clarinette	Léo HEZARD
Cor	Julien BLANC
Flûte traversière	Melody GRUZSKA
Guitare classique	Audrey PAQUET
Guitare électrique	Marie-Pierre BURVINGT
Piano	Nicolas BARRIERE
	Florence VIGIER
	Benoît COUSSOT
Saxophone	Noélie BEGORRE-GELARD
Trombone	Frédéric DEMARLE
Trompette, cornet	Sébastien BREBBIA
Violon	Alison HOTTUA-DEMARLE
Violoncelle	Lili GAUTIER

Classes de chant

Chant variétés	Melody GRUZSKA
Chant Lyrique	Marjorie CASTAING

Ateliers ou ensembles

Eveil artistique	Anne DORIAN QUINQUIS
Chorale adultes	Sophie LOURENÇO
Musiques actuelles	Karol DIERS
	Nicolas BARRIERE
Jazz	Benoît COUSSOT

L'école municipale de musique, fondée par la Mairie en 2008, dispense un enseignement réparti en cours individuels et en ateliers de pratique collective. Les classes d'instruments à vent et de percussions, d'abord créées, avec constitution d'un ensemble d'harmonie (formation orchestrale d'instruments à vents et de percussions), ont été complétées par d'autres classes d'instrument, particulièrement demandées, guitare, piano, violon.... De même des ateliers de pratique collective ont été créés selon les besoins, éveil musical, musiques actuelles, chorale...

Les cours sont dispensés par des professeurs des grands conservatoires de la région, membres d'orchestres et de formations musicales de haut niveau. Le solfège s'enseigne pendant les cours d'instrument, dans des cours spécifiques ou dans les ateliers.

Les enfants des ateliers et des classes d'instrument se produisent en auditions publiques, la chorale donne plusieurs concerts par an. L'Harmonie Municipale, composée des professeurs et de professionnels des conservatoires de la région, donne au moins un grand concert dans l'année. Les enfants des classes d'instruments ont vocation à être intégrés en concert à l'Harmonie des professeurs.

R E S P O N S A B L E S :

Le Maire

L'adjointe chargée des affaires culturelles

Le directeur de l'école de musique

Secrétariat, inscriptions, suivi administratif

Denis LOPEZ

Myriana DAVID

Sébastien BREBBIA

Mathilde JACQUET



ENSEIGNEMENT



CLASSES d'INSTRUMENT ET CLASSES de CHANT

L'école municipale de musique dispose en 2019 de 12 classes d'instrument, Batterie, Clarinette, Cor, Flûte traversière, Guitare classique, Guitare électrique, Piano, Saxophone, Trombone, Trompette, Violon, Violoncelle (nouvelle classe ouverte à la rentrée 2019).

S'ajoutent deux classes de chant, chant variétés et Chant lyrique



JOURS, HEURES, LIEUX des cours

Les cours sont individuels, hebdomadaires, et ils sont dispensés pendant la période scolaire, pour les enfants des écoles, tous les soirs à partir de 16 heures, le mercredi après-midi, le samedi matin, à l'**Ecole de Musique, passage du Puits ou dans différentes salles communales**. Voir avec les professeurs pour fixer le jour et l'heure des cours. Pour les adultes, les cours peuvent être dispensés d'autres jours de la semaine.

CYCLES

Pour les classes d'instrument, une structuration par **cycles** a été instituée :

- ♦ **1^{er} cycle**

Les élèves de l'école entrent dans le **premier cycle** dès leur arrivée et ils suivent les enseignements de ce cycle pendant **trois ans au moins**. La durée du cycle peut aller jusqu'à **six ans** de pratique, suivant le niveau et le degré d'engagement et de progrès de l'élève.

- ♦ **2^{ème} cycle**

Les élèves peuvent accéder ensuite au **deuxième cycle**, qui dure **au moins trois ans**, et peut aller jusqu'à cinq ans de pratique musicale.

Les adultes qui s'inscrivent à l'Ecole de Musique ne sont pas soumis au régime des cycles.

Rappelons que l'école est ouverte à tous les âges et qu'il n'y a pas d'âge pour commencer à jouer d'un instrument de musique ou pour recommencer à pratiquer la musique.

DUREE DES COURS INDIVIDUELS

1^{er} cycle : 30 mn de cours, 2^{ème} cycle : 45 mn de cours.

Pour les adultes : cours de 30 mn à 1h, selon le niveau.

Le niveau est évalué par les professeurs.

EVALUATIONS

Il n'y a aucun examen de fin d'année. Le travail des élèves est évalué lors des périodes de cours et des auditions publiques (deux auditions dans l'année scolaire).



EVEIL ARTISTIQUE



Les séances **d'éveil artistique** s'adressent aux enfants de l'école maternelle et de l'école élémentaire. Elles ont pour but d'initier les enfants à la musique en leur donnant des bases rythmiques, mélodiques et vocales nécessaires à la pratique ultérieure de la musique et des instruments.

Le programme d'éveil est essentiellement sensoriel. Par des activités ludiques, le professeur peut faire naître, à partir de tout support musical (comptines, œuvres du répertoire, etc...), des facultés d'écoute, de mémorisation, de reproduction, d'analyse, nécessaires à la pratique musicale.

L'éveil artistique a lieu à l'école maternelle.



A T E L I E R D E M U S I Q U E S A C T U E L L E S



Cet atelier a pour but de perfectionner et d'accompagner artistiquement une formation de musique déjà existante, ou de rassembler les élèves de l'école désireux d'apprendre à jouer en groupe. L'atelier se constituera un répertoire de musiques actuelles (du jazz à nos jours en passant par le rock, funk, soul, folk, pop et autres...), à partir de reprises mais aussi de compositions, avec l'objectif de donner des concerts publics dans les événements locaux de Pompignac et des communes alentours sous le nom de groupe *Pompi Jam*.



A T E L I E R J A Z Z

Un nouvel atelier spécifiquement « Jazz » est ouvert à la rentrée 2019, associant la pratique de plusieurs instruments, piano, instruments à vent, percussion... Les élèves des classes d'instrument et ceux qui veulent les rejoindre pourront exploiter leurs talents en formation, pour le plaisir de jouer ensemble, de pratiquer le jazz dans toutes ses formes, jusqu'à l'improvisation, de se produire en public pour les auditions et les concerts de l'année.

C H O R A L E D E S A D U L T E S (C H Œ U R C H A M A D E)



Chorale ouverte aux adultes qui aiment chanter et qui souhaitent révéler leur voix dans une expression musicale collective. Il n'est pas nécessaire de savoir lire la musique.

Le Chœur Chamade permet à ses membres un travail vocal avec des pièces en polyphonie et une riche découverte du répertoire. Le style des chants choisis est varié, de la musique classique de toutes les époques et en diverses langues, à la chanson, au gospel...

La chorale participe aux concerts de l'école de Musique Municipale et donne ses propres concerts avec des projets différents chaque année. Elle cherche à associer le plaisir de chanter ensemble, à la qualité pédagogique de l'apprentissage musical et vocal.

Les séances ont lieu le mardi soir en Mairie, salle du haut, de 20h30 à 22h30.

INSCRIPTION A L'ECOLE DE MUSIQUE

Les inscriptions s'effectuent au secrétariat de la Mairie de Pompignac
Contact : 05 57 97 13 00

L'inscription se prend en début d'année pour l'année scolaire entière,
à compter du mois de septembre jusqu'au mois de juin inclus.

Néanmoins, une inscription est possible à tout moment en cours d'année.



TARIFS MENSUELS

L'école municipale de musique est très largement subventionnée par la Mairie. Une participation complémentaire est toutefois demandée aux familles, selon les tarifs suivants.

TARIFS MENSUELS (MOINS DE 20 ANS)

Tarifs	Quotient familial*	Eveil musical	Cours individuel (instrument, chant)	Cours d'ensemble (atelier musiques actuelles, chorale)	
				Si un cours est déjà suivi à Pompignac	Si pas de cours suivi à Pompignac
Tarif 1	QF ≤ 600 €	5,00 €	20 €	Gratuit	5,00 €
Tarif 2	601 ≤ QF ≤ 800 €	5,50 €	25 €		5,50 €
Tarif 3	801 ≤ QF ≤ 1 000 €	6,00 €	30 €		6,00 €
Tarif 4	1001 ≤ QF ≤ 1 200 €	6,50 €	35 €		6,50 €
Tarif 5	1201 ≤ QF ≤ 1 500 €	7,00 €	40 €		7,00 €
Tarif 6	≥ 1501 €	7,50 €	45 €		7,50 €
Non allocataire CAF ou hors CdC	-	8,00 €	50 €		8,00 €



* Selon l'attestation fournie par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Pour les cours individuels, une réduction de 20% est appliquée sur le tarif de base pour chaque inscription à partir du second enfant inscrit d'une même famille

TARIFS MENSUELS PLUS DE 20 ANS

Tarifs	Classes d'Instrument	Classes de Chant variété et Chant lyrique	Ateliers (musiques actuelles, jazz, chorale...)	
			Si une classe d'instrument ou de chant est déjà suivie à Pompignac	Si pas de cours suivi à Pompignac
Commune et Communauté de Communes				
1 personne / famille	50 €	35 €	Gratuit	15,00 €
2 personnes / famille	40 € par personne	28 € par personne		20,00 €
3 personnes / famille	32 € par personne	22,50 € par personne		25,00 €
Hors Communauté de Communes				
1 personne / famille	60,00 €	40,00 €	Gratuit	20,00 €
2 personnes / famille	48 € par personne	32 € par personne		25,00 €
3 personnes / famille	38 € par personne	25,50 € par personne		30,00 €



En dehors des ateliers, une réduction de 20% est appliquée pour chaque inscription dès la deuxième inscription pour une même famille.



LOCATION D'INSTRUMENTS

La location d'instrument aux élèves est possible, selon l'avis du professeur et dans les limites des instruments disponibles (en priorité pour les débutants). La location prévue par instrument est **de 75 € / année** avec un dépôt de caution par chèque, équivalent au prix de l'instrument.

La restitution en parfait état de l'instrument sera effectuée à chaque début d'année scolaire en septembre. Dans le cas d'un abandon de l'élève en cours d'année, l'instrument sera rendu sous 15 jours à compter de la date de la dernière leçon.

Le contrôle de l'instrument est placé sous la responsabilité de l'emprunteur et devra être attesté par un certificat du luthier, à remettre à la Mairie. Les réparations éventuelles seront à la charge de l'emprunteur. Lors de la restitution définitive de l'instrument, le chèque de caution sera rendu.

Les familles qui auraient des difficultés financières sont priées de déposer une demande d'aide auprès du **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**. Contact : secrétariat du CCAS, Mairie, Marilynne IRIART – tél. : 05 57 97 13 05